

AUBE

TEMPS PARTIEL DANS LA BRANCHE PROPRETE

CGT et PATRONAT : même combat pour casser vos droits

Alors que la loi sur la sécurisation de l'emploi prévoyait la mise en place des 24 heures/semaine pour tous les salariés à temps partiel, la Fédération des Entreprises de Propreté et la CGT Ports et Docks ont manœuvré ensemble pour que les salariés de la branche ne puissent pas accéder à ce nouveau droit.



**PETITS CONTRATS, PETITS DROITS :
MERCI LA CGT**

LA CFDT MAINTIEN SES REVENDICATIONS ET NE PLIERA PAS DEVANT LES PATRONS :

- Pour de meilleurs salaires
- Contre la précarité
- Pour une plus grande accessibilité à des formations qualifiantes
- Pour la mise en place d'une politique de branche visant à instaurer le travail de jour comme la norme
- Pour la mise en place du 13ème mois
- Pour une meilleure conciliation vie professionnelle/vie privée



SALARIES-DE-LA-PROPRETE.FR

24 HEURES MINIMUM POUR TOUS LES SALARIES A TEMPS PARTIEL !